

Paris, le 07 avril 2021

Guislain DAVID
Arnaud MALAÏSÉ
Régis METZGER
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP

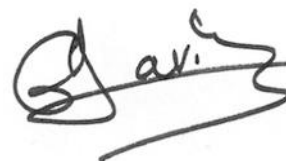
Monsieur le Ministre,

En préparation du lancement d'une nouvelle étude longitudinale à la rentrée 2021 qui suivra un nouveau panel d'élèves tout au long de leur scolarité, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance mène en ce moment une phase d'expérimentation de son enquête auprès d'un échantillon de classes de petite section (PS).

Vous trouverez ci-après les remarques de notre organisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secretariat
Guislain DAVID



REMARQUES DU SNUipp-FSU

PANEL 2021 DE LA DEPP

La grille d'observation visant à recenser auprès des enseignantes et enseignants des indicateurs sur le comportement de leurs jeunes élèves ont suscité de nombreuses réactions d'incompréhension, voire d'indignation. Le contenu de cette grille, a également suscité des réactions publiques de chercheuses et chercheurs en sciences de l'éducation, en psychologie, dont la tribune « *Préservons les enfants de 3 ans d'une anthropométrie performative et comportementale* » publiée dans Le Monde du 8 février 2021.

La grande majorité des items du questionnaire dresse un portrait systématiquement « déficitaire » des élèves de trois ans, qui s'inscrit en rupture avec les pratiques enseignantes bienveillantes à l'égard d'enfants découvrant l'école (« agit sans contrôle, de manière brutale », « agit de manière violente », « réagit de manière impulsive », « range n'importe comment », « attire l'attention par un comportement débordant »). Cette invitation faite aux équipes enseignantes d'identifier les défauts et manques de leurs élèves contredit l'instauration de « l'évaluation positive » par le programme 2015 de l'école maternelle. C'est pourtant bien l'observation continue et attentive aux réussites et progrès de l'élève qui soutient le mieux l'activité enseignante, au bénéfice de l'accès aux savoirs des élèves, « toutes et tous capables ». Le fort attachement des professeur-es de l'école maternelle à cette démarche pédagogique explique les réticences exprimées à répondre à l'enquête DEPP, dans un contexte sensible, marqué par la remise en cause par le Conseil Supérieur des Programmes du programme de l'école maternelle, unanimement apprécié par les personnels.

D'autres items du questionnaire (« trouve facilement ses affaires », « prend des initiatives », « se maintient sur une activité sans l'aide d'un adulte ») semblent faire de certains comportements des attendus et des prérequis à l'entrée à l'école. A l'entrée en PS, ces attitudes ou capacités, scolairement valorisées, ne constituent le plus souvent des évidences que pour les enfants issus des familles les plus conniventes avec la culture scolaire.

C'est précisément pourquoi l'acquisition de ces savoir-faire est au cœur des missions de l'école maternelle pour permettre aux enfants de trois ans de « devenir élève, de manière très progressive sur l'ensemble du cycle ».

De manière générale, le relevé dès le début de la scolarité à trois ans de prédispositions présumées prédictives de la réussite scolaire rompt la relation de confiance réciproque à construire entre l'école et les familles. Les formulations du questionnaire de la DEPP tendent à pointer les défaillances présumées de la primo-éducation au sein de la cellule familiale.

Pour le SNUipp-FSU, il ne revient pas à l'institution scolaire de porter sur les familles un jugement normatif, mais d'accueillir sans préjugé tous les élèves pour leur permettre l'accès à une culture commune. En l'état, la grille d'observation de la DEPP ne peut servir de base à l'établissement fructueux d'« un dialogue régulier et constructif (...) entre enseignants et parents ». Le SNUipp-FSU partage les vives réserves des personnels, que le renseignement du questionnaire de la DEPP confronte à d'insurmontables dilemmes éthiques.

Les travaux de la DEPP ont par le passé permis à la recherche d'identifier des particularités importantes du système éducatif français, caractérisé par la persistance d'une corrélation particulièrement marquée entre inégalités sociales et inégalités scolaires. Il ne serait pas acceptable qu'aujourd'hui le primat soit accordé à une description comportementaliste d'élèves, à la biographie vidée des dimensions socio-économiques et culturelles qui la structurent pourtant dès les premières années de vie. Cette transformation essentialiste de « façons d'être » nécessairement construites dans un environnement social en qualités individuelles aboutirait à faire porter à l'individu la responsabilité de sa situation et de son parcours scolaire, stigmatisant les familles, particulièrement celles des classes populaires, et invisibilisant les mécanismes sociaux à l'œuvre dans le creusement des inégalités scolaires tout en dédouanant à peu de frais la responsabilité de l'institution scolaire à cet égard.-Ce glissement théorique, tendant à invisibiliser la question sociale, nuirait à la connaissance objective des mécanismes à l'œuvre dans le creusement des inégalités scolaires et la reproduction des inégalités sociales et *in fine* à l'ambition de transformer l'école pour permettre l'émancipation de toutes et tous. Le SNUipp-FSU vous demande en conséquence de ne pas favoriser une telle réorientation dans la description du système éducatif.

Les données recueillies à propos d'enfants de trois ans constituent un corpus particulièrement sensible. Les familles doivent être dûment informées de leurs droits en la matière. Il n'y a pas de doute à nourrir à propos de l'assurance donnée par la DEPP concernant la protection qu'elle apporte aux données collectées. Le SNUipp-FSU tient cependant à vous alerter sur les responsabilités qui sont les vôtres pour empêcher toute tentative d'utilisation de ces données à d'autres fins que statistiques.

En 2005 déjà, à la suite d'un rapport de l'Inserm, une tentative de dépistage précoce de signes présumés précurseurs du « trouble des conduites » échouait à se mettre en œuvre grâce à la mobilisation de la communauté éducative opposée au risque de stigmatisation des élèves, majoritairement issus des milieux populaires. Aujourd'hui, les fondements de l'école maternelle sont menacés par votre intention de procéder à la ré-orientation du programme. Dans ce contexte, le déploiement d'une recherche qui instruirait, dès le début de la scolarité, le procès en déficits d'élèves et de leurs familles ne peut que susciter les plus vives réserves du SNUipp-FSU et motiver notre demande de révision de sa grille d'observation.

Cette prise de position du SNUipp-FSU est motivée par notre attachement à l'idée que tous les élèves sont capables, que la lutte contre les inégalités scolaires et le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire est possible et indispensable, à la condition que l'on donne à l'école les moyens et aux enseignant-es la garantie du respect de leur professionnalité.